

## Ensemble nous disons OUI à la Loi valaisanne sur le Climat

**Oui à une loi cantonale qui donne des moyens supplémentaires au Valais pour s'adapter aux effets des changements climatiques et réduire ses émissions de gaz à effet de serre.**

**Oui à une loi qui renforce la protection et le bien vivre de la population valaisanne.**

**Oui à une loi sans taxe ni contrainte supplémentaire.**

**Oui à une loi socialement et économiquement acceptable.**

La loi valaisanne sur le climat trouve sa source dans l'Accord de Paris et la Loi climat fédérale. Dans les faits, notre canton alpin est particulièrement impacté par les changements climatiques : été plus secs et chauds, canicule, fonte accélérée des glaciers, réduction des jours de neige, incendies de forêts, baisse des rendements agricoles, propagation de nouvelles maladies, laves torrentielles, glissements de terrain, pression sur les ressources en eau...

Ainsi, les conséquences des changements climatiques sont bien présentes sur l'ensemble de notre territoire valaisan et engendrent des incidences directes sur notre quotidien en termes de sécurité, d'économie et de tourisme, d'agriculture et de sylviculture, d'environnement, de santé, d'accès routier et d'infrastructures.

**La fréquence grandissante de ces évènements nécessite une adaptation et une mobilisation politique et citoyenne.** L'objectif de zéro émission directe nette en 2040 est un cap à suivre, il n'engendre pas une obligation de résultats, mais de moyens, prévu sous forme de soutien. Cet objectif est atteignable, nous sommes d'ailleurs sur la bonne trajectoire de réduction selon les derniers inventaires.

La mise en œuvre de la loi, à travers la proposition gouvernementale d'un plan stratégique climat et d'un programme d'actions, ne prévoit aucune taxe ni contrainte supplémentaire. Le Parlement priorisera les mesures à mettre en place et affectera les budgets y relatifs qu'il estimera opportun.

**L'économie a besoin de cette loi.** La réserve climatique instaurée dans la loi valaisanne sur le climat permettra notamment de soutenir financièrement les entreprises, l'agriculture, les communes et les particuliers dans leurs efforts de réduction et d'adaptation. Les mesures concrètes pourraient, par exemple, soutenir l'économie circulaire et les circuits courts, la décarbonation des entreprises, la lutte contre les îlots de chaleur, la gestion de l'eau ou les transports publics.

Ensemble, Le PLR-FDP, Le Centre, neo – Die sozialliberale Mitte, les Vert.e.s et le Parti socialiste disent **OUI à la loi valaisanne sur le climat**, une loi équilibrée qui donne des moyens supplémentaires à la population et aux acteurs du canton pour s'adapter aux effets des changements climatiques et de réduire nos émissions de gaz à effet de serre pour le bien des générations futures.

## Personnes de contact :

- PLR / FDP : Sylvie Masserey-Anselin, députée, 079 955 34 24
- Le Centre : Nathan Bender, députée, chef de groupe, 079 297 90 21
- neo – Die sozialliberale Mitte : Marie-Claude Schöpfer-Pfaffen, présidente de neo, députée, 079 590 26 55
- Les Vert.e.s : Philippe Cina, coprésident des Vert.e.s Valais, 079 610 66 60
- Le Parti socialiste : Aude Rapin, vice-présidente du PSVR, députée-suppléante, 079 683 70 35

